



Concours : CAPLP externe

Section : économie et gestion

Option : transport et logistique

Session 2018

Rapport de jury présenté par : Christine Gaubert-Macon

Présidente du jury

Plan du rapport

Bilan du concours	3
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Épreuve de synthèse	5
2. Épreuve de spécialité.....	10
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	16
1. Épreuve de mise en situation professionnelle	16
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	21
CONCLUSION.....	24
ANNEXES.....	25
Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.....	25
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission	26
Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion session 2018.....	27
Annexe 4 : Les sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle.....	29
Annexe 5 : exemples de sujets donnés à l'épreuve sur dossier.....	31

Bilan du concours

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 11 et 12 avril 2018.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée Mermoz de Bourges les 12 et 13 juin 2018.

Année	2014 normal	2014 exceptionnel	2015 normal	2016 normal	2017 normal	2018 normal
Postes						
Public	9	10	11	13	13	10
Privé	0	1	2	0	1	0
Candidats inscrits						
Public	197	187	151	208	236	227
Privé	0	33	21	0	36	0
Candidats présents						
Public	71	62	60	75	78	85
Privé	0	16	11	0	9	0
Candidats admis						
Public	9	5	11	13	13	10
Privé	0	1	2	0	1	0
Liste complémentaire	1	0	0	0	0	0

Bilan de l'admissibilité 2018

	Public
Postes	10
Candidats inscrits	227
Candidats présents	85
Candidats admissibles	24
Moyenne des candidats non éliminés	6,35 / 20
Moyenne des candidats admissibles	9,99 / 20
Barre d'admissibilité	7,82 / 20

Bilan de l'admission 2018

	Public
Postes	10
Candidats admissibles	24
Candidats présents	24
Candidats admis	10
Liste complémentaire	0
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	10,4 / 20
Moyenne des candidats admis aux épreuves d'admission	14,9 / 20
Moyenne des candidats non éliminés sur l'ensemble des épreuves	10,26 / 20
Moyenne des candidats admis sur l'ensemble des épreuves	13,44 / 20
Barre d'admission	10,55 / 20

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de synthèse

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externes/70/0/s2018_caplp_externes_eco_gestion_933700.pdf

1.1. Éléments statistiques

Répartition des notes

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	30	24	9	15	6	1
Pourcentage	35,3 %	28,2 %	10,6 %	17,7 %	7,0 %	1,2 %

Note la plus basse	1,17 / 20
Note la plus haute	15,33 / 20
Nombre de copies corrigées	85
Moyenne générale	6,86 / 20

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

1.2.2. Programmes de l'épreuve (extraits)

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Programme commun aux différentes options du concours (voir annexe 4)

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

- Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1
- Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

Observations du jury

Rappel : le sujet est publié à l'adresse http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externes/70/0/s2018_caplp_externes_eco_gestion_933700.pdf.

1.3.1. La partie « note de synthèse »

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse : 1 200 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Ex. « l'intégration » compte pour un mot / « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats peuvent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par les membres du jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Le format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension est à prendre en compte par la candidate ou le candidat pour se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne donne pas lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, le document 1 permettait de situer le sujet dans le cadre du programme d'économie-droit de baccalauréat professionnel, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés.
- sur la forme, une attention particulière devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

La note de synthèse doit clairement répondre au thème proposé (ici, « Compétitivité de l'économie et performance de l'entreprise »). La rédaction du sujet invite les candidats à présenter les notions d'économie et de droit à aborder en baccalauréat professionnel au travers du thème proposé et non dans un développement sans lien avec ce thème.

Commentaires

La note de synthèse, notée sur 12 points, est un exercice complexe auquel il convient de se préparer. Les membres du jury ont regretté qu'un trop grand nombre de candidats ne se soit pas suffisamment préparé.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements s'accompagnent d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais

aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement professionnel afin de réussir cette épreuve.

Sur la forme, les membres du jury ont constaté que :

- la méthodologie de la note de synthèse n'est pas appliquée (une introduction permettant d'identifier clairement la problématique et les termes du sujet, un développement structuré et une conclusion construite répondant à cette problématique et proposant une ouverture cohérente) ;
- de nombreuses erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographe persistent ;
- le nombre de mots exigés de la note de synthèse n'est souvent pas respecté (un nombre de mots souvent inférieur aux attentes) ;
- les parties ne sont pas distinguées ;
- la fluidité rédactionnelle est insuffisante tout comme l'articulation cohérente entre les parties ;
- le registre de langage est parfois inapproprié ;
- le référencement des documents n'est pas indiqué ;
- le soin manque dans la présentation de certaines copies (ratures, écriture illisible, etc.).

Sur le fond, les membres du jury ont constaté que :

- des idées correctement repérées sont parfois simplement citées voire juxtaposées ;
- un vocabulaire économique et juridique est insuffisant ;
- de nombreux candidats développent la note de synthèse sans s'appuyer initialement sur une problématique réfléchie. Dès lors, celle-ci manque de structure et de cohérence ;
- la dimension pédagogique est trop souvent éludée et/ou maladroite ;
- les données quantitatives sont peu exploitées et/ou pas toutes exploitées ;
- les arguments avancés sont parfois personnels voire prescriptifs ;
- de trop nombreux candidats introduisent des notions absentes des documents.

Cependant le jury a eu le plaisir de constater que les meilleures copies démontrent de réelles capacités de structuration et de synthèse. L'exploitation du corpus documentaire est réalisée de manière exhaustive. Les arguments sont fondés et bien articulés.

1.3.2. La partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique »

Cette partie est notée sur 8 points. Les membres du jury ont constaté que :

- des candidats n'ont pas traité la partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique » ;
- en revanche certains candidats ont traité les questions juridiques et les questions économiques, alors que le sujet demande très clairement de traiter l'une ou l'autre série de questions ;
- sur l'ensemble des candidats ayant traité cette seconde partie, près des deux tiers ont choisi de traiter les questions à caractère économique ;
- de trop rares copies montrent une réelle maîtrise des théories et concepts économiques et juridiques.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Conseils sur la forme

Pour la note de synthèse, le jury recommande aux candidats de :

- structurer la note de synthèse :
 - une introduction en quatre parties : une phrase d'accroche, le rappel de l'intérêt et des termes du sujet, une problématique, et l'annonce d'un plan ;
 - un plan structuré et cohérent permettant d'identifier clairement les parties et sous-parties de la note ;
 - une conclusion qui apporte une réponse à la problématique et propose une ouverture du sujet tout en restant dans le corpus ;
- soigner la qualité rédactionnelle de la copie : syntaxe, vocabulaire adéquat et orthographe ;
- respecter le nombre de mots demandés à +/- 10%.

Pour les réponses argumentées, le même soin doit être apporté à la forme : clarté de la rédaction, orthographe et synthèse.

1.4.2. Conseils sur le fond

Pour la partie note de synthèse le jury recommande aux candidats :

- d'utiliser tous les documents du dossier, et surtout l'extrait du référentiel du baccalauréat professionnel ;
- de faire apparaître à travers la synthèse l'importance de la dimension pédagogique : clarté des définitions, progressivité des notions abordées, explicitation des mécanismes économiques ou juridiques, mobilisation des exemples pertinents présentés dans les documents ;
- de proscrire l'introduction d'idées autres que celles des documents.

Pour la partie portant sur les réponses argumentées, le jury recommande :

- de maîtriser les concepts juridiques ou économiques fondamentaux (définitions claires et précises, explication des mécanismes fondamentaux) ;
- de structurer les réponses apportées et de veiller à répondre strictement aux questions posées ;
- la dernière question exige un développement **structuré** et plus conséquent que les autres questions ;
- d'utiliser le vocabulaire économique et juridique adéquat ;
- d'actualiser les connaissances régulièrement grâce à la lecture de la presse économique et juridique ;
- d'étayer les connaissances économiques ou juridiques présentées par des références théoriques et pertinentes.

1.5. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories à caractère économique et juridique, à la structuration des arguments ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

Cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse et ne peut laisser place à l'improvisation.

2. Épreuve de spécialité

Le sujet de l'épreuve de spécialité est publié à l'adresse http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externes/70/6/s2018_caplp_externes_eco_gest_transport_1_933706.pdf

2.1. Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	37	34	8	7	3	0
Pourcentage	41,5 %	38,2 %	9,0 %	7,9 %	3,4 %	0,0 %

Note la plus basse	0,3
Note la plus haute	14,8
Nombre de copies corrigées	89
Moyenne générale	5,71

2.2. Programme de l'épreuve spécifique à l'option transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique sont traitées au niveau M1.

Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- transport, logistique et commerce mondial,
- transport, logistique et développement durable,
- transport, logistique et innovation technologique,
- transport, logistique, normalisation et certification,
- transport, logistique, services associés et création de valeur.

2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur le Groupe ILE, entreprise spécialisée dans la logistique événementielle. L'organisation de l'activité de cet établissement permettait d'aborder aussi bien des méthodologies et techniques classiques du secteur du transport que de la logistique.

La première partie du sujet abordait plus particulièrement la résolution de problèmes de transport basés sur l'organisation d'un acheminement temporaire d'objets d'ameublement dans le cadre d'une foire exposition. Le deuxième dossier nécessitait la mobilisation de connaissances dans le domaine de la douane. Le dernier dossier traitait de l'optimisation de la surface d'entrepôt.

La seconde partie du sujet traitait d'une norme de qualité et de son impact sur le management du personnel, dans le cadre de la résolution d'une problématique de professionnalisation.

Traitement des questions du sujet

PARTIE A : RESOLUTION DE PROBLEMES BASES SUR DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Dossier 1 : Flux import pour l'exposition « Maison-Objet »

1-1. *Calculez le coût des frais engagés jusqu'à l'arrivée des produits exposés à VIPARIS, pour le compte du client Mariko. Énoncez les éléments qui justifient le mode de transport retenu.*

La candidate ou le candidat devait d'abord déterminer les caractéristiques de l'envoi, analyser les faisabilités de chacun des modes de transport : aérien et/ou maritime. Elle ou il devait ensuite comparer les coûts inhérents à l'acheminement. Pour finir, il s'agissait de justifier le mode de transport choisi.

Dossier 2 : Dédouanement des produits exposés

2-1. *Justifiez le choix du placement des produits sous le régime particulier de l'admission temporaire. Précisez les informations à renseigner en cases 1 et 37 de la déclaration lors de l'introduction de ces marchandises en France, puis lors de leur retour en Chine.*

Avant de commencer des négociations commerciales avec le client « Habitat-Déco », la société Mariko vous demande des renseignements sur le devenir des produits vendus lors de l'expédition.

2-2. *Calculez le montant des droits de douane pour les positions tarifaires 9403401090 et 3926400000 et indiquez leur codification pour les cases 1 et 37 de la déclaration en douane.*

La candidat ou le candidat devait analyser le régime de l'admission temporaire et justifier le placement des produits sous ce régime. Il s'agissait ensuite de déterminer les droits de douane, en tenant compte de la position tarifaire des produits.

Dossier 3 : Agrandissement de l'entrepôt

3-1. *Proposez un projet d'implantation optimisée de la zone de stockage dans l'entrepôt de Roissy. Justifiez votre proposition.*

Pour optimiser et sécuriser le stockage des colis du client, vous avez besoin de vous assurer que chaque caisse ne dépasse pas le poids maximum qu'elle peut supporter.

La candidate ou le candidat devait proposer un projet d'implantation d'une zone de stockage en déterminant les contraintes liées à la situation professionnelle donnée (caractéristiques des unités de charge, du matériel, etc.). Elle ou il devait justifier et argumenter ses choix.

3-2. *Rédigez les formules à introduire dans les cellules A4-D4-D5 de la liste de colisage figurant en annexe 20.*

Dans le cadre de la sécurité de cette nouvelle zone de stockage, plusieurs questions ont été évoquées auxquelles vous devez apporter une réponse.

La candidate ou le candidat devait être capable de proposer les formules adaptées à l'automatisation en utilisant la syntaxe du tableur.

3-3. *Sélectionnez, dans l'annexe 21, la ou les réponses adaptées à chacune des questions en les désignant par leur codification.*

La candidate ou le candidat devait être capable d'analyser différents documents professionnels et de personnaliser les concepts à l'environnement défini dans le sujet pour réaliser des choix entre les réponses proposées.

PARTIE B : Problématique de professionnalisation

L'entrepôt de Roissy est habilité à la norme ISO 20121 propre au domaine de l'événementiel.

Après avoir cité les avantages que cette norme peut apporter au groupe, indiquez les impacts sur le management du personnel.

Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle auprès des élèves de cycle terminal de baccalauréat professionnel Transport, en collaboration avec l'équipe pédagogique, nommez et illustrez les éléments à didactiser avec le groupe de compétences n° 4 : Le respect des procédures qualité, sécurité, sûreté et des contraintes environnementales ».

Une réponse structurée est attendue.

Cette partie suppose dans un premier temps de présenter les avantages de cette norme et les impacts sur le management du personnel et dans un deuxième temps, d'appréhender la **dimension pédagogique** au travers du thème proposé. La réflexion nécessitait un travail de structuration (introduction, développement, conclusion) et de contextualisation des idées clés, mis en étroite relation avec une dimension pédagogique. La réponse à cette question devait ainsi aborder pédagogiquement les connaissances et compétences nécessaires à développer auprès d'élèves préparant un baccalauréat professionnel transport lors d'une séquence d'enseignement. Il s'agit également d'aborder les transversalités avec les autres enseignements.

2.4. Commentaires du jury

Le jury attend des candidats :

- une maîtrise des concepts fondamentaux et du vocabulaire correspondant, aussi bien dans le domaine du transport que de la logistique ;
- des capacités à organiser et justifier leur démarche et leurs réponses ;
- une mise en évidence des connaissances théoriques et techniques, dans un environnement contextualisé, avec une démarche professionnelle **justifiée** ;
- une attention particulière dans la présentation et la clarté des copies.

2.4.1. Sur le fond

Globalement le jury a constaté un manque de préparation de certains candidats à cette épreuve, qui se traduit par la présence de parties non traitées dans les copies notamment pour la partie logistique. Cependant, les meilleures copies mettent en évidence une analyse pertinente et argumentée des compétences et des connaissances.

Toutefois, d'une manière générale, le jury regrette que :

- trop de copies témoignent des connaissances superficielles dans le domaine du transport et de la logistique, ou bien dans un de ces deux domaines. Par exemple, lors de cette session, le dimensionnement d'un palettier, le calcul de l'assurance, les incoterms et le dédouanement n'étaient pas maîtrisés ;
- les candidats ne répondent pas aux attentes de la problématique proposée, par exemple dans la seconde partie du sujet où l'approche professionnelle de l'enseignement n'est encore que trop peu abordée. Ainsi le développement n'était pas structuré et présentait des données hors sujet ;
- l'exploitation des annexes ne soit pas approfondie pour dégager les données utiles et pertinentes en lien avec le questionnement ;
- les éléments de réponse soulignent un manque de rigueur dans la justification des calculs et l'argumentation des réponses apportées ;
- les données chiffrées soient trop peu exploitées lors de l'analyse. Les réponses correspondantes se traduisent alors par une rédaction trop succincte et par un manque d'analyse et d'esprit de synthèse ;
- trop de candidats ne maîtrisent pas des fonctions de base du tableur (formules, fonctions...) ;
- certaines copies manquent d'homogénéité.

Obtenir une note satisfaisante implique de traiter tous les dossiers, d'où la nécessité de ne pas se spécialiser dans le domaine de la logistique ou du transport, et d'apprendre à gérer son temps.

2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être identifiées dans certaines copies au travers :

- d'une présentation soignée ;
- de la numérotation des questions ;
- d'une présentation synthétique avec l'exploitation de tableaux et parfois de schémas ;
- de réponses structurées, rédigées et argumentées ;
- de résultats mis en évidence ;
- d'une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à la question posée.

Cependant, le jury déplore encore dans certaines copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible) ;
- un manque de structuration dans les questions traitées : ces dernières ne sont pas toujours numérotées ni traitées dans un ordre logique ;
- des résultats qui ne sont pas mis en évidence ;
- un manque d'équilibre dans les réponses entre les éléments rédigés et les présentations synthétiques, afin de mettre en évidence les idées clés de l'analyse ;
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défailtantes dans certaines copies.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours ;
- d'approfondir les notions fondamentales dans les domaines de la logistique et du transport et d'être capable de les maîtriser et les mobiliser dans un contexte donné. En guise d'entraînement, les études de cas proposées dans le cadre du brevet de technicien supérieur « transport et prestations logistiques »¹ peuvent être réalisées par les candidats. Toutefois, cette approche ne doit être envisagée que comme un premier niveau de compétences à atteindre, l'objectif final dans le cadre de la préparation du concours étant le niveau M1 ;
- d'utiliser un vocabulaire technique et professionnel adapté, de veiller à l'actualisation des connaissances et de prendre l'habitude de lire la presse spécialisée ;
- de prendre le temps de réaliser une lecture attentive de l'intégralité du sujet avant de composer pour répondre de manière précise et argumentée aux questions et d'éviter des hors sujets ; les dossiers peuvent être traités dans un ordre différent que celui du sujet ;
- de s'appuyer sur des connaissances solides dans le domaine du transport et de la logistique pour justifier une démarche et des résultats. Les commentaires ne se limitent pas à une énumération d'idées mais doivent développer un argumentaire cohérent, toujours dans le cadre du contexte proposé dans le sujet ;
- de présenter des réponses structurées et rédigées mettant en évidence le raisonnement et la démarche utilisée qui aboutissent à un résultat chiffré et à son argumentaire ;
- de traiter la partie liée à la problématique de professionnalisation en se plaçant dans la posture d'un enseignant. Cependant, il n'est pas demandé à la candidate ou au candidat de réaliser un cours mais de développer un travail de réflexion didactique et pédagogique permettant parmi l'ensemble des connaissances possédées de sélectionner celles qui lui semblent nécessaires d'aborder dans le contexte donné. Le jury attend de la candidate ou du candidat d'être capable de mettre en évidence, d'expliquer et illustrer les concepts fondamentaux du transport et de la logistique en lien avec les compétences développées dans le référentiel des élèves, mais également de souligner les transversalités possibles avec d'autres enseignements. Ce travail nécessite un plan structuré apparent. Ce dernier dossier ne doit pas être négligé par manque de temps.

Globalement, les travaux réalisés par chaque candidat(e) doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- d'être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline ;
- d'exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat ;
- d'aller à l'essentiel.

¹ Ces sujets sont disponibles à l'adresse <http://crcm-tl.fr/index.php/sujets-et-cas/transport-et-logistique/bts-tpl>

2.5.2. Sur la forme

Pour réussir au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les questions,...) ;
- de veiller à la lisibilité de l'écriture ;
- d'organiser et présenter les résultats sous forme de tableaux (pour les calculs) chaque fois que cela est possible, sans pour autant oublier de justifier les affirmations et arguments présentés ;
- de mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement et les résultats ;
- de gérer son temps pour éviter des fins de copies négligées ;
- de veiller à l'orthographe et à la syntaxe ;
- d'éviter les abréviations qui ne sont pas usuelles (ou en donner la signification) ;
- de faire des efforts de rédaction ;
- de répondre de manière précise aux questions en formulant des arguments ;
- d'utiliser, lorsque le traitement de la question s'y prête, des schémas (dimensionnement des palettiers, plan de l'entrepôt, etc.) ;
- d'indiquer pour chaque résultat chiffré les détails de calculs, les unités de mesure utilisées ;
- d'être attentif aux conversions ;
- d'utiliser un vocabulaire professionnel maîtrisé.

2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues d'une professeure ou d'un professeur d'économie et gestion dans le domaine du transport et de la logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac+2 à M1 ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable. Par ailleurs, les dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement du transport et de la logistique en lycée professionnel ont besoin d'être approfondies.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

1.1 Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	5	7	1	1	4	6
Pourcentage	20,8 %	29,2 %	4,2 %	4,2 %	16,6 %	25 %

Note la plus basse	01
Note la plus haute	20
Nombre de candidats	24
Moyenne générale	10,07

1.2 Condition de déroulement de l'épreuve

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Au cours des deux heures de préparation, a candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. En revanche la connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection a été assurée, pour cette session.

1.3 Commentaires du jury

L'hétérogénéité du profil des candidats (étudiants, professionnels, professeurs contractuels, formateurs, etc.), est nettement perceptible au cours des prestations orales. Globalement, le jury observe trois catégories de candidats :

- un nombre significatif de candidats ayant une bonne connaissance de l'épreuve et de l'enseignement en lycée professionnel, certains d'entre eux proposant même une réalisation pédagogique très pertinente et en totale adéquation avec la définition de l'épreuve ;
- des candidats qui sont peu ou pas suffisamment préparés à l'épreuve et dont les propositions ne correspondent pas aux attendus. Certains d'entre eux font preuve d'une analyse réflexive pertinente lors de l'entretien et sont capables d'améliorer leur proposition pédagogique ;

- quelques candidats qui ont une méconnaissance ou une fausse représentation des conditions d'exercice du métier d'enseignant et de ses exigences.

Certains candidats spécialisés dans un domaine (logistique ou transport) ont des difficultés à s'adapter à la bivalence. La dimension économique et/ou juridique est souvent occultée.

L'attitude et le comportement des candidats ne sont pas toujours adaptés au contexte d'une épreuve de concours (tenue vestimentaire, posture professionnelle, langage).

1.3.1 Sur la forme

Le jury a pu apprécier, pour les meilleures prestations :

- un exposé oral structuré ;
- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel précis ;
- des intentions pédagogiques claires du projet d'activité ;
- des supports de qualité (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, documents élève, documents professeur) ;
- une bonne maîtrise de la gestion du temps, dont les 30 minutes d'exposé ;
- une prise en compte de l'environnement technologique précisé dans le sujet ;
- une communication orale d'un bon niveau, et des qualités d'écoute et d'argumentation ;
- une présentation dynamique et convaincante.

Un nombre significatif des candidats a proposé l'utilisation de supports et d'outils de communication, ce qui a donné du sens à leur démarche pédagogique. En revanche d'autres se sont perdus dans de nombreux documents, ont réalisé un exposé confus et donné le sentiment d'une préparation approximative.

L'utilisation de l'outil informatique pendant la prestation orale peut s'avérer pertinente lorsqu'il est employé comme support de communication et non comme une fin en soi. Une présentation sur papier rigoureuse, réfléchie, adaptée et soignée est également un bon support de communication.

Le jury constate malgré tout pour une partie des candidats :

- une mauvaise gestion du temps ;
- une incompréhension ou un traitement partiel du sujet ;
- un manque de structuration de l'exposé ;
- une réalisation pédagogique trop succincte, absente ou non adaptée au niveau d'enseignement ;
- l'absence de prévision de consignes données aux élèves ou un manque de clarté et d'explicitation ;
- un manque de prise en considération de l'environnement matériel ;
- une méconnaissance du profil et de la diversité des élèves de lycée professionnel ;
- une analyse réflexive absente ou succincte par rapport aux situations proposées et aux remarques du jury.

Environ la moitié des candidats n'a pas su s'imprégner du sujet et produire une activité pédagogique cohérente et transversale (en y intégrant notamment les notions d'économie et de droit). Toutefois, au cours de l'entretien, quelques candidats ont développé une réelle capacité d'écoute et de remise en question, qualité indispensable pour un(e) futur(e) enseignant(e).

1.3.2. Sur le fond

Le jury constate que les meilleures prestations s'appuient sur :

- une activité pédagogique originale et structurée ;
- une bonne connaissance des référentiels et règlements d'examen ;
- un regard pédagogique transversal ;
- une réflexion sur la mise en place d'une évaluation tant formative que sommative ;
- une connaissance des matériels et de l'environnement de travail susceptibles d'exister dans un lycée professionnel ;
- une capacité à développer une analyse réflexive lors de l'entretien et à faire évoluer la proposition pédagogique proposée.

Toutefois, il est à noter pour certains candidats :

- un manque de connaissances dans l'une et/ou l'autre des spécialités (transport ou logistique) et en économie-droit ;
- la méconnaissance de dispositifs spécifiques au lycée professionnel (accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, transversalité, période de formation en milieu professionnel...) ;
- une approche pédagogique pas toujours adaptée au public visé ;
- les activités des élèves peu évoquées ou mal présentées ;
- des difficultés à situer la séquence dans une progression et à justifier les choix pédagogiques ;
- des réponses aux questions du jury pas toujours pertinentes, et parfois hors sujet ;
- des difficultés de compréhension des questions du jury.

Une lecture superficielle du sujet occasionne des erreurs d'interprétation (par exemple, respect du positionnement de la séquence dans la formation ou traitement d'une partie du sujet seulement, caractéristiques des élèves, environnement matériel, supports numériques d'animation).

Une absence de créativité et de diversité pédagogique remarquée dans certaines prestations résultent, en particulier, d'un manque de prise en compte de toutes les informations et contraintes du sujet et de l'environnement de travail. L'intégration des périodes de formation en milieu professionnel et les partenariats professionnels restent trop superficiels. L'évaluation n'est pas toujours intégrée dans la réflexion de la candidate ou du candidat, tout comme la dimension économique et juridique.

Enfin il est constaté chez certains candidats des difficultés à se remettre en question par rapport à leurs pratiques pédagogiques.

1.5. Conseils aux candidats

1.5.1. Lors de la préparation de l'épreuve et la mise en loge

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de mise en situation professionnelle, le jury conseille aux candidats :

- de mener une réflexion sur le métier d'enseignant, ses missions, ses exigences, son environnement ;
- de s'informer sur le programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours ;

- de réaliser des stages d’immersion en lycée professionnel pour une meilleure connaissance des élèves ;
- de prendre connaissance et de disposer des référentiels/programme de formation² (économie-droit en baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire, baccalauréat professionnel logistique, baccalauréat professionnel transport, CAP opérateur/trice logistique, etc.), ainsi que de la définition des épreuves d’examen ;
- de connaître les modalités d’évaluation en lycée professionnel (CCF, contrôle ponctuel) ;
- de s’informer sur le fonctionnement d’un lycée professionnel et cerner les particularités des élèves de lycée professionnel ;
- de maîtriser les termes pédagogiques tels que prérequis, séquence, séance, évaluation formative, évaluation sommative, certificative, EGLS, etc. ;
- de s’entraîner à construire et justifier des stratégies pédagogiques et des séquences structurées ;
- de préparer en amont des trames de fiche pédagogique et de déroulement de séance et de séquence ;
- de réaliser une sélection des ressources pédagogiques en amont pour éviter une perte de temps dans le tri des informations pendant la préparation ;
- de réaliser des simulations d’exposé pour mieux gérer le temps de l’épreuve ;
- de ne pas hésiter à s’inscrire à une préparation de concours.

Lors de la mise en loge, le jury conseille aux candidats :

- de lire attentivement le sujet pour prendre en compte l’ensemble des éléments ;
- de respecter les compétences inscrites et les limites de savoirs des référentiels ;
- de s’assurer que leur réalisation pédagogique respecte le contexte d’enseignement et la thématique du sujet ;
- d’envisager l’outil informatique comme un support d’échange avec le jury seulement si ce dernier apporte une plus-value à la prestation ;
- de présenter et d’argumenter ses choix au jury (matériel, organisation pédagogique...) au travers d’une fiche pédagogique détaillée intégrant des transversalités notamment avec la dimension économique et juridique ;
- de rechercher de la variété dans les activités pédagogiques présentées (travail individuel, de groupe, plateau technique, usage du numérique...), ainsi que dans l’animation de la classe et la diversification des activités proposées aux élèves ;
- d’éviter de reprendre un chapitre ou des activités d’un manuel sans se les approprier ;
- de construire une activité pédagogique personnelle faisant apparaître des consignes de travail précises, en s’appuyant sur le référentiel concerné, en positionnant la séquence dans la stratégie de formation et en prenant notamment en considération le profil des apprenants, les compétences acquises par les élèves en centre de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel ;
- d’évaluer la durée des activités proposées ;
- de soigner l’orthographe et la syntaxe dans les documents présentés lors de l’entretien.

Il est rappelé que l’économie-droit fait partie intégrante du champ professionnel et à ce titre les transversalités possibles doivent figurer dans la proposition de séquence pédagogique.

² Ces programmes et référentiels sont disponibles sur le site du réseau de ressources CERPEG : <http://www.cerpeg.fr/info/>

1.5.2. Lors de l'entretien

Il est conseillé à la candidate ou au candidat :

- de veiller à s'adresser à l'ensemble des membres de la commission lors de la présentation et de l'entretien ;
- de soigner la tenue vestimentaire, d'adopter un langage (verbal et non verbal) en adéquation avec le contexte d'une épreuve de concours et une posture d'enseignant ;
- de développer des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension pour aborder sereinement l'épreuve ;
- de justifier les choix pédagogiques et didactiques en utilisant un vocabulaire adapté ;
- de démontrer la capacité à faire évoluer une proposition pédagogique, si nécessaire, de la revoir en fonction des observations du jury ;
- de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

2.1. Statistiques

	N<5	5<N<8	8<N<10	10<N<12	12<N<15	N<15
Nombre de notes	2	3	6	2	4	7
Pourcentage	8,3 %	12,5 %	25,0 %	8,3 %	16,7 %	29,2 %

Note la plus haute :	19
Note la plus basse :	4
Nombre de candidats :	24
Moyenne générale :	10,9

2.2. Préparation de l'épreuve

2.2.1. La constitution du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support d'élaboration du sujet par le jury. Sa composition conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour les candidats et conforme aux attentes de l'épreuve.

2.2.2. La préparation en loge

Au cours des deux heures de préparation, la seule ressource autorisée est le dossier imprimé que la candidate ou le candidat a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. Il est demandé à la candidate ou au candidat de venir le jour de l'épreuve avec son propre exemplaire (un seul) identique au dossier transmis au jury de l'épreuve.

L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1. Sur le dossier

Globalement les dossiers correspondent aux exigences de l'épreuve et une nette amélioration de la forme est perceptible. Cependant, certains dossiers ne respectent pas le formalisme de l'épreuve dont le nombre de pages. Les membres du jury notent également encore quelques insuffisances.

Sur le fond, certains dossiers ne présentent pas ou peu de documents professionnels, ou bien les documents présentés ne sont pas toujours exploitables pédagogiquement ou offrent un intérêt pédagogique limité.

Le jury regrette d'avoir encore rencontré quelques dossiers retraçant une séquence pédagogique ou simplement une synthèse de séquence. Cette approche ne correspond pas à la définition de l'épreuve.

Certains dossiers intègrent des extraits du référentiel ou présentent des séquences pédagogiques, ce qui est totalement inutile et pénalise la candidate ou le candidat.

2.3.2. Sur l'exposé

Lors de l'exposé les candidats ont réalisé pour la plupart des présentations structurées et les travaux sont correctement contextualisés. Globalement, l'expression orale est de bonne qualité. Le vocabulaire employé est professionnel.

Toutefois, le jury regrette que :

- certaines présentations ne soient pas contextualisées ;
- l'exposé soit trop souvent réduit à un inventaire des activités proposées ;
- les documents présentés dans le dossier ne soient pas toujours exploités judicieusement ou ne soient pas susceptibles d'être utilisés en classe ;
- la didactisation du/des support/s choisie par la candidate ou le candidat ne soit pas suffisamment explicitée (exploitation, retraitement des documents et annexes au regard du sujet proposé) voire inadaptée au niveau demandé ou une exploitation en lycée professionnel ;
- certains candidats présentent une séquence pédagogique complète alors que le jury attend avant tout une « didactisation » justifiée et argumentée de l'un des éléments figurant dans le dossier ;
- la candidate ou le candidat n'insiste pas assez sur les qualités pédagogiques du document présenté ;
- la candidate ou le candidat ne développe pas suffisamment les résultats attendus de l'activité proposée ;
- le temps imparti est parfois insuffisamment utilisé.

2.3.3. Sur l'entretien avec le jury

Les candidats ont dans l'ensemble adopté une posture appropriée. Mais on déplore trop souvent, pour quelques candidats :

- un manque de maîtrise et d'utilisation des référentiels ;
- une connaissance insuffisante du système scolaire notamment dans la voie professionnelle et une représentation partielle des conditions d'exercice du métier d'enseignant ;
- une méconnaissance du niveau et des typologies des élèves de lycée professionnel ;
- une méconnaissance de la durée des PFMP et des modalités de la certification ;
- des lacunes au niveau des savoirs fondamentaux ;
- une méconnaissance du vocabulaire lié au métier d'enseignement ;
- des difficultés à argumenter et justifier ses choix ou alors à se détacher de sa production et à faire évoluer sa réflexion lors des échanges avec le jury en fonction des remarques formulées.

Le jury rappelle que c'est au cours de cette partie d'épreuve que sont évaluées l'adhésion aux valeurs de la République et la connaissance des principes déontologiques liés au métier. Toutefois, le jury regrette que les réponses formulées soient parfois stéréotypées.

2.4. Les conseils à donner aux candidats

2.5.1. Lors de l'élaboration du dossier

Les situations professionnelles présentées doivent être concrètes et réelles, qu'elles aient été vécues ou simplement observées par la candidate ou le candidat. Le jury incite les candidats à se rapprocher autant que possible d'une entreprise choisie, de réaliser des observations et de sélectionner des documents professionnels exploitables en nombre suffisant. La candidate ou le candidat doit s'attacher à décrire le contexte de réalisation de (ou des) l'activité (s) professionnelles. Les annexes proposées doivent illustrer l'activité décrite. Elles doivent pouvoir permettre une transposition didactique en classe, sans que celle-ci ne soit indiquée dans le dossier.

La candidate ou le candidat doit garder à l'esprit que la qualité du dossier présenté permettra un bon déroulement de l'épreuve d'admission.

Les conseils relatifs à la préparation de l'épreuve de mise en situation professionnelle, en amont des épreuves d'admissibilité, sont également valables pour l'épreuve sur dossier.

2.5.2. Lors de la préparation en loge

Il convient que la candidate ou le candidat lise attentivement le sujet, qui a été spécialement préparé par le jury à partir de son dossier. Lorsqu'une production est demandée, celle-ci doit être concrétisée, même de façon sommaire compte tenu du temps imparti et des moyens à la disposition de la candidate ou du candidat. Celle-ci ou celui-ci doit sélectionner et peut adapter les documents qui figurent dans son dossier à la production demandée, et cela en fonction du contexte pédagogique explicité dans le sujet.

2.5.3 Lors du déroulement de l'épreuve

D'une manière générale, il est conseillé aux candidats :

- de s'adresser aux membres du jury en les regardant ;

- de porter une attention à la tenue vestimentaire, à la posture professionnelle et au langage utilisé ;
- de prendre en compte toutes les dimensions du métier d'enseignant dans la transmission des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Pendant l'exposé la candidate ou le candidat doit veiller à :

- montrer et présenter les documents réalisés (supports de cours,..),
- lier les activités présentées aux compétences du référentiel,
- mettre en évidence les transversalités,
- indiquer la place de la production réalisée dans une progression,
- modifier les documents professionnels pour les adapter au niveau des élèves,
- justifier les choix pédagogiques mis en œuvre.

Pendant l'entretien avec le jury, il est demandé à la candidate ou au candidat :

- de pratiquer une écoute active,
- d'apporter des réponses concises et claires en tenant compte des remarques du jury,
- d'aborder les contraintes du métier d'enseignant dans la réalisation des activités présentées,
- de faire preuve de conviction.

Remarque : la définition de l'épreuve ne prévoit pas que la candidate ou le candidat simule un cours à des élèves.

CONCLUSION

On le constate : la réussite au concours de CAPLP économie et gestion option transport et logistique nécessite une préparation rigoureuse. En effet il s'agit de témoigner de compétences professionnelles liées à deux spécialités différentes, même si elles sont proches et complémentaires. Elle suppose aussi d'acquérir une connaissance du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses élèves. La lecture et la prise en compte des éléments des différents rapports de jury est indispensable. De même la candidate ou le candidat doit maîtriser les référentiels des baccalauréats professionnels « transport » et « logistique » et des CAP de la filière. Enfin le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation doit être connu. On ne peut donc que conseiller à la candidate ou au candidat de prendre contact avec un établissement dispensant ces formations, d'échanger avec des professeurs de ces spécialités, et d'observer dans la mesure du possible quelques cours ou séances pratiques.

Lors des épreuves d'admissibilité, une attention particulière doit être apportée à la forme comme au fond des productions demandées. La clarté de l'expression écrite, le souci de la présentation, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constituent des éléments indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Il en est de même pour le dossier présenté à l'épreuve d'admission correspondante.

Lors des oraux, la présentation, la clarté de l'expression, les capacités d'écoute et d'analyse réflexives constituent aussi un gage de réussite. La candidate ou le candidat doit bien évidemment démontrer la maîtrise des domaines professionnels du transport et de la logistique, mais aussi témoigner de sa capacité à adapter son discours au niveau de sa classe et aux objectifs des référentiels, à créer des situations pédagogiques fécondes, à entretenir des relations constructives avec son environnement professionnel et à porter sur ses élèves un regard bienveillant. À ces conditions elle ou peut devenir un(e) excellent(e) enseignant(e), conduisant à la réussite les élèves qui lui sont confiés.

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission

Concours externe du CA-PLP

Section économie et gestion

Option : Transport et logistique

Session 2018

Note aux candidats sur les épreuves d'admission

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours photocopiés, journaux, etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique) contenant les documents numériques de son choix dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome et à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique. Il ne pourra pas par ailleurs brancher son matériel à une alimentation électrique.

Le recours à l'équipement numérique utilisé par le candidat au cours de la préparation est autorisé lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. L'utilisation du matériel de vidéo-projection, installé dans la salle, est autorisée. Le candidat pourra connecter son équipement numérique à un port VGA relié au vidéoprojecteur ou se munir d'un support de stockage amovible (clé USB, disque dur externe, etc.) sur lequel les fichiers qu'il souhaite projeter sont enregistrés de préférence en format .pdf.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve, la **seule ressource autorisée** pour le candidat est la copie conforme du dossier qui a été remis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation, ni au cours de l'entretien.

Les dossiers doivent être transmis en double exemplaire au secrétariat du jury dont l'adresse figure sur la convocation, cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats veilleront à faire apparaître sur la première page de couverture de leur dossier :

- leur numéro d'inscription,
- leur nom patronymique,
- leur nom d'usage éventuel.

Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion session 2018

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les référentiels indiqués dans les définitions sont ceux en vigueur le 1er janvier de l'année du concours

2.1 Option gestion et administration

A- Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans le référentiel du baccalauréat professionnel « gestion-administration », traités au niveau M1.

B- Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 (pour la seconde partie de l'épreuve de spécialité) :

Pour l'approfondissement en administration :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- la communication interne dans les organisations
- la performance dans les processus administratifs
- l'analyse des déclarations sociales et fiscales

Pour l'approfondissement en gestion :

- les enjeux de la normalisation comptable
- l'évaluation des actifs et des passifs
- l'analyse des états financiers
- l'organisation du système d'information comptable et financier

2.2 Option commerce et vente

A- Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans les référentiels des baccalauréats professionnels « commerce » et « vente », traités au niveau M1.

B- Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- marketing expérientiel,
- gestion de la relation-client et fidélisation - marketing durable et marketing éthique, - multi-canal et cross-canal.

2.3 Transport et logistique

A- Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « transport » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau M1

B- Les thématiques suivantes, en lien avec le transport et la logistique, traitées au niveau M1

- commerce mondial,
- développement durable
- innovation technologique
- normalisation et certification
- services associés et création de valeur

Annexe 4 : Les sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle

Exemple n°1 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « transport et logistique »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien : 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique, dans une classe de seconde baccalauréat professionnel Logistique. Vous avez en charge un groupe à effectif réduit de 12 élèves au niveau hétérogène.

Le groupe classe travaille à l'acquisition de la compétence G2C1 « Préparer des commandes ». Vous souhaitez faire acquérir la sous-compétence G2C1.1 « Suivre ou établir le circuit de préparation ».

Vous avez à votre disposition un entrepôt/magasin pédagogique comprenant notamment une aire d'évolution de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, une zone de stockage en palettiers et étagères, une salle équipée de postes informatiques et d'un accès Internet.

Vos élèves ont réalisé une période de formation en milieu professionnel, certains en préparation de commandes.

En charge également de l'enseignement de l'économie droit, vous abordez les dimensions économique et/ou juridique pertinentes en lien avec ce thème.

Présentez votre activité pédagogique.

Exemple n° 2 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « transport et logistique »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien : 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique dans une classe de seconde baccalauréat professionnel composée de 24 élèves d'un niveau hétérogène.

Les élèves reviennent d'une période de formation en milieu professionnel. Certains d'entre eux ont pu assister à la construction d'un plan de transport.

Le groupe classe travaille à l'acquisition de la compétence « G1C1- Préparer l'opération de transport ». Vous développez la sous-compétence « G1C1.4 - Élaborer le plan de Transport ».

Vous disposez d'une salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur et de 15 postes informatiques en réseau connectés à Internet.

Vous veillerez à intégrer dans cette séquence les dimensions économique et/ou juridique.

Présentez votre activité pédagogique.

Annexe 5 : exemples de sujets donnés à l'épreuve sur dossier

Exemple n°1 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : **XX**

Exploitez l'expérience professionnelle que vous décrivez dans votre dossier dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G3C2 – Participer au traitement des litiges

en classe de première baccalauréat professionnel « Logistique ».

L'extrait du référentiel baccalauréat professionnel « Logistique » est fourni avec le sujet :

« Groupe de compétences n° 3 : L'organisation des flux entrants et sortants ».

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XX

Exploitez l'expérience professionnelle que vous décrivez dans votre dossier dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G4C2 - Repérer les contraintes environnementales

en classe de terminale baccalauréat professionnel « Transport ».

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel « Transport » :

Groupe de compétences n° 4 : Le respect des procédures qualité, sécurité, sûreté et des contraintes environnementales

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
G4C1- Mettre en œuvre les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité	G4C1.CP1- Respecter les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité G4C1.CP2- Respecter les règles de confidentialité	G4S1- La démarche qualité G4S2- Les règles de sécurité liées au transport et à la logistique G4S3- Les règles de sécurité liées au personnel
G4C2- Repérer les contraintes environnementales	G4C2.CP1- Appliquer les mesures environnementales G4C2.CP2- Adopter une démarche éco-responsable	G4S4- Les règles de sûreté G4S5- Le développement durable dans le transport et la logistique